

<https://interlangues.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1074>



Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

[ROYAUME-UNI] Exemption de l'ETA dans le cadre des voyages scolaires depuis la France pour les élèves de



ins de 19 ans

Date de mise en ligne : mercredi 20 novembre 2024

- ANGLAIS - ACTUALITES -

Copyright © Site Interlangues Ac-Lyon - Tous droits réservés

Depuis le 28 décembre 2023, les voyages scolaires entre la France et le Royaume Uni sont facilités : l'inscription sur un formulaire dédié, validé en préfecture, suffit pour que les élèves français et européens puissent entrer au Royaume Uni avec une simple carte d'identité et que les élèves étrangers ressortissants d'un pays tiers et détenteurs d'un passeport valide, scolarisés dans un établissement du premier ou second degré, du public ou du privé, soient dispensés de visa britannique.

En 2025, Le Royaume Uni met en place un système numérique d'autorisation de voyage UK ETA (à partir du 2 avril pour les européens, du 8 janvier pour les pays tiers). Les autorités britanniques ont néanmoins indiqué que les élèves de moins de 19 ans scolarisés en France et en voyage scolaire vers le Royaume Uni en étant inscrit sur le formulaire dédié actuellement en place, seront exemptés de l'ETA .

Les professeurs et autres accompagnateurs devront eux obligatoirement s'acquitter des droits de l'ETA en se rendant sur ce site : **voir lien**